



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°101/2021

Date de convocation : **23/09/2021**

Conseillers en exercice : **33**

Présents : **28**

Votants : **32**

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 SEPTEMBRE 2021 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Michèle DOMENGE-CHENAL**

Objet : Soutien au projet culture FABRIC'ART

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BERNARD Anne-Marie	DENAMBRIDE Julie	LITTOZ Lucie	BERNARD Anne-Marie
BRACHET Marc	DOMENGE-CHENAL Michèle	LUCIANI Michel	BRACHET Marc
BRASSOUD Martine	DUMONT-THIOLLIERE Christine	MAURICE Charline	BRASSOUD Martine
BRUNET André	DUNAND-CHATELLET David	MILLET-URSIN Marc	BRUNET André
CHAPPET Philippe	GAILLARD Claude	PAGET Marc	CHAPPET Philippe
COUTIN Michel	GOURDIN Margaret	PETIT Monique	COUTIN Michel
CREPEL Yves	JOSSERAND Stéphanie	PONTHIEU Eric	CREPEL Yves
DALEX Jacques	LEMBERT Laure		DALEX Jacques

MEMBRES EXCUSES :

Hervé BOURNE pouvoir à Stéphanie JOSSERAND
Sophie FERNANDEZ pouvoir à Georges VIGNIER
Florence GONZALES pouvoir à Julien PORTIER
Sébastien SCHERMA pouvoir à Michel LUCIANI

MEMBRE ABSENT : BALMONT Nicolas

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que les élus de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et de la Commune de Faverges-Seythenex ont initié en 2015 un projet de développement culturel territorial, Fabric'Arts, dont la maîtrise d'œuvre a été déléguée à la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX.

A travers ce projet, les élus souhaitent mener des actions permettant d'axer les années à venir sur l'accompagnement et l'insertion des jeunes en mettant en place des actions culturelles

entièrement gratuites. Ils ont pour cela été accompagnés par l'Etat, la région Rhône-Alpes et le département de Haute-Savoie.

Il est donc proposé de :

- Verser à la commune de FAVERGES-SEYTHENEX pour l'année 2021 une subvention de 30 000 € au titre des actions réalisées ou à réaliser sur l'année scolaire 2020-2021, conformément aux actions prévisionnelles
- Reverser l'aide allouée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes (DRAC) à la CCSLA soit la somme de 30 000 € pour le projet Fabric'arts à la commune de Faverges – Seythenex.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- De verser en 2021 une subvention de 30 000 € au titre des actions réalisées ou à réaliser sur l'année scolaire 2020-2021, conformément aux actions prévisionnelles
- De reverser l'aide allouée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes (DRAC) soit la somme de 30 000 Euros pour le projet Fabric'arts à la Commune de Faverges-Seythenex.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, pour signer tous actes afférents.

FAVERGES-SEYTHENEX, le 04 Octobre 2021

Le Président,
M. Jacques DALEX



Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :
- Comptabilité : C. PERRIER

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.